

Règles de jeu

Dans le cadre des compétitions qu'elle organise (U16 National, U16 CSJC, U14 CSJC et U14 CSJR), Swiss Basketball applique certaines règles de jeu spécifiques qui dérogent aux règles officielles de la FIBA.

Swiss Basketball encourage les associations régionales à mettre en places ces différentes règles de jeu dans leurs championnats respectifs.

Article 1 – Défense autorisée

Applicable aux catégories U14 et plus jeunes

Seule la défense individuelle (Man to Man) est autorisée.

Sont autorisées :

- Défense individuelle stricte ;
- Aides défensives ;
- Prises à deux.

Sont interdites :

- Défenses de zone ;
- Défenses mixtes ;
- Zone press ;
- Toute organisation assimilable à une défense de zone.

Article 2 – Écrans

Applicable aux catégories U14 et plus jeunes

- Les écrans pour le porteur de balle sont interdits.
- Les écrans entre joueurs non porteurs de balle sont autorisés conformément aux règles officielles du basketball.

Article 3 – Remise en jeu en zone arrière

Applicable aux catégories U16 et plus jeunes

Lors d'une sortie de balle ou d'une violation en zone arrière :

- Aucun remplacement n'est autorisé ;
- Les arbitres ne touchent pas le ballon ;
- La remise en jeu est effectuée immédiatement.

Exceptions :

- Faute ;
- Intervention de la table de marque ;
- Situation particulière nécessitant l'intervention de l'arbitre.

Article 4 – Règle des 24 secondes

Applicable aux catégories U16 et U14 CSJC division 1 et 2.

La règle des 24 secondes est appliquée.

Un opérateur dédié à la table de marque est en charge des 24 secondes.

Applicable à la catégorie U14 CSJC divisions 3

L'arbitre a la charge d'appliquer la règle des 24 secondes.

Article 5 – Ballon officiel

U14 Garçons : Taille 7.

U14 Filles : Taille 6.

Article 6 – Sanctions

1. Avertissement verbal à l'entraîneur.
2. Faute technique au coach.
3. Deuxième faute technique au coach avec expulsion de l'entraîneur.
4. Forfait en cas de refus manifeste d'appliquer le règlement.

Article 7 – Cas non prévus

Les situations non prévues par le présent document sont réglées conformément aux règlements FIBA en vigueur.